

Des manuscrits druzes antérieurs au IX^e/XV^e siècle ?

Wissam HALABI-HALAWI

Institut français du Proche-Orient

Les manuscrits druzes conservés dans les bibliothèques occidentales sont, pour l'essentiel, des copies plus ou moins complètes de traités du Canon druze (DE SMET 2007, p. 98-111). Celui-ci est constitué de cent onze « épîtres » attribuées aux fondateurs du mouvement, composées au Caire durant la première moitié du V^e/XI^e siècle, et est aujourd'hui connu sous le nom de *Rasā'il al-Ḥikma* (*Épîtres de la Sagesse*). Étudiés pour la première fois par Silvestre de Sacy (1838), ces textes ont récemment été réexaminés par Daniel De Smet (2007) à la lumière des récents développements des études ismaéliennes. Ce dernier s'est interrogé sur leur histoire, leur transmission et leur mise par écrit (DE SMET 2007, p. 86-88), mais le caractère tardif du corpus à sa disposition, composé de manuscrits copiés, pour la plupart, après le IX^e/XV^e siècle, ne lui a pas permis de reconstituer le processus de leur canonisation.

Cependant, la littérature religieuse druze ne se réduit pas à ces textes canoniques. D'autres écrits plus tardifs, encore inédits, forment ainsi une littérature que nous qualifierons de « non canonique », considérée comme fondamentale par l'élite spirituelle. Si le Canon demeure l'unique source du dogme, ces écrits, d'ordre exégétique, théologique et juridique, en délivrent une interprétation plus accessible que celle des Épîtres¹ ; et si le contexte de rédaction des traités du Canon est relativement bien documenté², ce n'est pas le cas de ces ouvrages, conçus ultérieurement dans la montagne syrienne³. D'après la

1 Sur la place de cette littérature non canonique dans la culture religieuse druze, voir notamment ABŪ ZAKĪ 1997.

2 Pour une description de la naissance du mouvement druze au Caire, voir DE SMET 2007, p. 17-36 ; et DE SMET 1995, article sur les interdits alimentaires imposés par le calife fatimide al-Ḥākim (386/996-411/1021) dans lequel il mène une réflexion novatrice sur le contexte politique de l'époque. Pour une analyse du récit que font les chroniqueurs arabes de l'émergence du mouvement druze, voir HALABI-HALAWI 2007. Une autre approche de la fondation du druzisme, fondée essentiellement sur les textes religieux druzes, est également développée par MAKAREM 1974.

3 Au Caire, après la disparition du calife fatimide al-Ḥākim (386/996-411/1021), dont la divinité est l'un des principes fondateurs du dogme druze, les adeptes du druzisme furent massacrés et pourchassés par son fils al-Zāhir (411/1021-427/1036). Toutefois, les druzes récemment convertis dans les montagnes syriennes continuèrent d'y prêcher la doctrine jusqu'en 435/1043. Certaines grandes familles de la région, telles que les Buḥtur et les 'Abd Allāh, comptent en effet parmi les premiers adeptes du druzisme. Plus tard, leurs membres œuvrèrent à la préservation et au développement de la nouvelle croyance. Si celle-ci naquit au Caire, c'est donc en Syrie qu'elle se développa et s'organisa progressivement. Aujourd'hui, les Druzes continuent à exister

Tradition druze, détenue par les seuls initiés, qui pratiquent la *taqiyya* (dissimulation)⁴, et transmise oralement⁵, la majeure partie de ces ouvrages aurait été rédigée au IX^e/XV^e siècle, sous la plume de Ġamāl al-Dīn ‘Abd Allāh al-Tannūhī (m. 883/1479).⁶

Pour appréhender l’histoire druze, il est nécessaire au préalable de porter un regard critique sur le récit traditionnel et de mener une analyse contextuelle approfondie des écrits fondateurs. Pour cela, il est nécessaire de connaître la période de production des textes en notre possession ; or la datation des manuscrits druzes, nous le verrons, est un exercice difficile. Ces écrits sont, en effet, soumis à une règle commune, à laquelle font exception quelques copies tardives : l’absence d’un colophon qui préciserait la date de la copie ou le nom du copiste. Cette absence serait-elle le résultat d’une observance stricte de la *taqiyya*, qui aurait scrupuleusement été respectée par les Druzes depuis leur établissement dans les montagnes syriennes aux alentours du V^e/XI^e siècle ? Pour le moment, l’étendue et les contours d’une telle pratique au sein de la société médiévale druze restent ambigus, d’autant que le texte canonique n’est pas tout à fait clair à ce sujet.

Les manuscrits druzes conservés à la Bibliothèque nationale de France (BnF) peuvent être répartis en deux catégories suivant la nature du papier utilisé, non filigrané, dit aussi « oriental », ou filigrané, dit « occidental » (RICHARD 2000). Les copies tardives, réalisées sur du papier filigrané, sont plus facilement datables – à partir de l’analyse du filigrane – que celles, plus anciennes, effectuées sur papier non filigrané. Il est généralement admis que ces dernières dateraient des IX^e/XV^e et X^e/XVI^e siècles, comme cela est précisé dans les catalogues de De Slane, de Vajda et Sauvan, d’Ahlwardt, d’Aumer, de Cureton et Rieu, de Flügel et de Rosen⁷. Toutefois, cette datation ne repose pas sur une fine observation des caractéristiques propres aux manuscrits en question et, de là, peut certainement être affinée, voire, peut-être, remise en cause. La question principale est de savoir s’il est possible que certaines de ces copies soient plus anciennes, autrement dit antérieures au

dans cette zone géographique, mais leur histoire entre le V^e/XI^e et le X^e/XVI^e siècle reste mal connue, car très peu documentée (DE SMET 2007, p. 86-87). Plusieurs auteurs ont essayé dernièrement de combler le silence des sources en faisant appel à la tradition orale véhiculée par les religieux (ABU-IZZEDDIN 1984, FIRRO 1992, MAKAREM 2000).

- 4 Au sujet de la dissimulation chez les Druzes, voir DE SMET 2007, p. 6-8 ; et LAYISH 1985.
- 5 Le druzisme est une croyance ésotérique dont l’enseignement, essentiellement oral, est transmis à un nombre restreint d’initiés. De ce fait, son contenu reste à ce jour encore mal connu. Les gloses copiées en marge de certains manuscrits peuvent illustrer ce genre d’apprentissage plus ou moins uniformisé, bien qu’on ne puisse exclure qu’il s’agisse, dans certains cas, de réflexions personnelles de l’auteur (DE SMET 2007, p. 112). En revanche, lorsqu’il s’agit d’événements et de personnages historiques, la Tradition devient plus accessible : nombre d’auteurs druzes y font implicitement référence dans leurs ouvrages, alors qu’aucune source écrite n’atteste leurs dires. Dans ce cas, la Tradition orale devient une référence pour les auteurs postérieurs. Ce procédé est essentiellement attesté dans les ouvrages biographiques consacrés à des hommes illustres (ABŪ MUŠLIḤ 2005, ABŪ ZAKĪ 1997, AL-‘ARĪḌĪ 2000, NUWAYHID 1963, YAZBIK 2004).
- 6 Pour une réflexion sur la place de ce personnage, considéré comme le plus grand réformateur druze, voir DE SMET 2007, p. 83 ; et HALABI-HALAWI 2011. Pour des ouvrages plus idéologiques sur la vie d’al-Tannūhī, voir ABŪ ZAKĪ 1997, KAIDBEY 2006 ET NUWAYHID 1963.
- 7 AHLWARDT 1891, vol. 3, p. 593-597, 614-628 ; AUMER 1866, p. 68-74 ; DE SLANE 1895, p. 268-276 ; FLÜGEL 1867, p. 28-39 ; VAJDA & SAUVAN 1985, vol. 3, p. 261-310 ; RIEU 1894, p. 520-526 ; ROSEN 1881, p. 46-51.

IX^e/XV^e siècle. Pour tenter de répondre à cette question, nous nous proposons de soumettre les manuscrits sur papier non filigrané conservés à la BnF à un examen approfondi.

Les manuscrits sur papier oriental, non filigrané, ne présentent pas les mêmes avantages que ceux rédigés sur papier occidental. Nous verrons par la suite que même les études les plus élaborées de ce papier ne fournissent pas toujours une fourchette de datation significative. Quant à la datation par radiocarbone du papier oriental, elle ne semble pas assez précise, car la marge d'erreur est comprise entre trente et cinquante ans. Il faut ajouter à cela les erreurs de calibrage (jusqu'à un siècle pour certaines périodes), le temps écoulé entre la cueillette des fibres végétales et la fabrication du papier, ainsi qu'entre la fabrication du papier et la copie du manuscrit. Daniel De Smet (2007, p. 115-117) a pu dater un fragment d'un texte canonique de la première moitié du VII^e/XIII^e siècle, en s'appuyant sur l'analyse de la marque de propriété mentionnant le vizir du calife abbasside al-Musta'şim (640/1242-656/1258). Pour le reste, en l'absence de telles indications, et étant donné les particularités scripturaires des écrits druzes, il est nécessaire, pour dater un manuscrit sur papier oriental, d'avoir recours à d'autres techniques ; de faire appel à la codicologie et à la paléographie pour examiner les éléments matériels qui caractérisent les manuscrits : papier, réclame, numérotation, foliotation, couleurs, écriture ; et d'interpréter ces données à la lumière des tendances générales définies par les spécialistes des manuscrits arabes à partir de l'examen de copies datées. Les conclusions de Marie-Geneviève Guesdon concernant l'utilisation de la réclame (GUESDON 1997) et la numérotation des cahiers (GUESDON 2002) dans les manuscrits arabes datés de la BnF nous ont permis de définir une première grille de classement. Celle-ci a ensuite été affinée grâce à l'étude des différentes graphies du *kāf* final. Une comparaison avec les manuscrits arabes datés qui figurent dans le Fichier des Manuscrits du Moyen-Orient Datés (FiMMOD⁸) a été nécessaire afin de fixer une périodisation de l'usage de chacune des formes observées du *kāf* final. En définitive, la datation que nous proposons correspond à la période durant laquelle les éléments étudiés – réclame, numérotation des cahiers, forme du *kāf* final – sont représentés de la manière la plus significative dans les manuscrits arabes datés.

Afin de mener cette étude, nous avons retenu-neuf manuscrits sur papier oriental conservés à la BnF⁹. Ceux-ci représentent la plus riche collection que nous possédons de textes druzes copiés sur papier oriental. Ils appartiennent à un fonds, plus large, comportant quarante-neuf manuscrits¹⁰ : trente-neuf sont copiés sur papier filigrané, dont cinq seulement sont datés¹¹ ; et dix le sont sur papier non filigrané, mais l'un d'entre

8 FiMMOD, Paris, Presses de l'École Normale Supérieure, 1992. Pour la référence à ce fichier, voir GUESDON 2002, p. 115.

9 Il s'agit des manuscrits arabes 1415, 1425, 1426, 1427, 1433, 1435, 1437, 1440 et 1441. Ils sont décrits par VAJDA & SAUVAN 1985, p. 267-274, 284-285, 298-301, 305-306.

10 Il s'agit des manuscrits arabes numérotés de 1408 à 1448, auxquels s'ajoutent des acquisitions plus récentes, à savoir les mss. Arabe 4691-92, 6121, 6746-47 et 6751-52, décrits par BLOCHET 1925, p. 5, 356, 358-59, ainsi que le ms. Arabe 6801, décrit dans le catalogue électronique de la BnF (www.archivesetmanuscrits.bnf.fr).

11 Les manuscrits druzes munis d'un colophon mentionnant le nom du copiste et la date de la copie sont donc l'exception. Sans compter que même pour ceux-là, des doutes subsistent. Ainsi, le colophon fol. 121a du ms.

eux s'est avéré inutilisable, car trop détérioré¹². Les neuf manuscrits analysés forment un corpus qui, en dépit de ses dimensions modestes, est constitué de documents variés, tant par leur contenu, canonique, théologique ou juridique, que par leurs caractéristiques matérielles, ce qui laisse à penser qu'ils ont été copiés par des copistes aux profils différents et qu'ils étaient destinés à des usages divers. En outre, ils comptent à l'évidence parmi les plus anciens manuscrits druzes conservés dans les bibliothèques occidentales. L'étude de leurs caractéristiques matérielles a pour but de nous permettre de fixer la base d'une grille de datation propre aux manuscrits druzes sur papier non filigrané – grille qui devra être réexaminée à la lumière de nouveaux corpus –, tout en favorisant l'examen de leur évolution dans un cadre plus large, celui des manuscrits arabes.

Le papier non filigrané : un gage d'ancienneté

L'usage du papier oriental est souvent considéré comme un gage d'ancienneté : fabriqué avec une pâte posée sur des fils vergeurs végétaux reliés par des fils de chaînette, et produit à Bagdad à partir de la fin du II^e/VIII^e siècle, son usage se répandit en Syrie et en Égypte à partir du IV^e/X^e siècle, avant qu'il ne soit supplanté, à partir du milieu du X^e/XVI^e siècle, par le papier italien à filigrane¹³. N'ayant pas fait l'objet d'études aussi approfondies que le papier filigrané, ou occidental, il ne permet pas d'établir une datation précise.

Les manuscrits de notre corpus sont essentiellement réalisés sur du papier non filigrané à fils de chaîne groupés par trois¹⁴. L'utilisation de ce papier ne peut pas être un critère de datation, puisque sa période de production s'étale sur plusieurs siècles. Elle permet toutefois de définir une date limite. En effet, dans son *Manuel de codicologie*, François Déroche (2000, p. 64) précise que l'usage du papier oriental a perduré jusqu'au milieu du X^e/XVI^e siècle et Geneviève Humbert, dans son étude des papiers non filigranés utilisés au Proche-Orient, affirme également que le papier filigrané est majoritairement utilisé à partir du milieu du X^e/XVI^e siècle (HUMBERT 1998, p. 3).

La dimension relativement modeste des manuscrits druzes¹⁵ ne permet pas d'observer, sur un feuillet, plus de deux groupes successifs de trois fils de chaîne. En outre, l'existence des vergeures verticales¹⁶ et des chaînettes horizontales montre que la feuille de papier a été pliée deux ou quatre fois afin de constituer un cahier. Les fils de chaîne ne sont ainsi

1409 (1673) est d'une autre main et pourrait être plus tardif ; les mss. Arabe 1413 (1763-64), 1422 (1823) et 1442 (1644) présentent des caractéristiques qui laissent penser à l'œuvre d'un copiste non druze ; le ms. Arabe 1448 (1755), bien que considéré comme un écrit druze, ne contient aucune donnée textuelle confirmant cette hypothèse.

12 Il s'agit du ms. Arabe 1418, dont les feuillets sont trop rognés pour permettre une observation claire de l'utilisation de la réclame.

13 Pour plus d'explications concernant l'histoire du papier oriental dans la région du Proche-Orient, voir DÉROCHE 2000, p. 54-69.

14 À titre d'exemple, voir BnF, mss. Arabe 1437 (fol. 6, 36, 43) et Arabe 1440 (fol. 14, 28, 34).

15 Parmi les manuscrits druzes de la BnF, nous trouvons trois dimensions représentatives de l'ensemble du fonds : 215 x 155 mm (Arabe 1427), 205 x 150 mm (Arabe 1426) et, plus majoritairement, 180 x 140 mm (Arabe 1433).

16 À titre d'exemple, voir les mss. Arabe 1437 (fol. 23, 33) et Arabe 1440 (fol. 11, 12).

visibles qu'à l'échelle réduite d'un seul feuillet alors que leur répartition est observable de façon plus complète sur le grand côté du bi-feuillet ; celui-ci constitue la plus grande unité d'observation dont nous disposons pour l'étude d'un manuscrit.

Le papier que nous étudions peut donc être constitué de fils de chaîne groupés par trois et correspondre à la typologie 3/3 proposée par Geneviève Humbert, ou bien faire partie de la typologie 2/3 alternant de façon irrégulière les groupes de deux et de trois (HUMBERT 1998, p. 16). Comme nous l'avons précisé, l'unité d'observation dans la plupart des manuscrits druzes se limitant au simple feuillet de dimensions réduites et non pas au bi-feuillet, il est impossible de visualiser au-delà de deux groupes de fils de chaîne afin de noter une quelconque alternance entre les groupes de deux et les groupes de trois. Or ces deux types de papier, visiblement les plus employés par les copistes druzes, ne permettent guère une datation exacte : le papier de type 3/3, représentant plus du tiers du corpus de Geneviève Humbert, est employé à toutes les périodes de la seconde moitié du Moyen Âge, même s'il devient prédominant à partir du VIII^e/XIV^e siècle et particulièrement présent au IX^e/XV^e siècle. Le type 2/3, représentant le quart du corpus, est également utilisé dans des manuscrits arabes datés du VII^e/XIII^e siècle au IX^e/XV^e siècle (HUMBERT 1998, p. 21-22 et 24-25). Le type de papier oriental ne fera donc pas partie des critères que nous retiendrons dans la grille de datation des manuscrits de notre corpus.

L'emploi de la couleur : une dimension pédagogique

Le recours à la couleur dans les écrits druzes pose toujours un problème d'interprétation. L'hypothèse avancée avec prudence par Daniel De Smet (2007, p. 110-111), consistant à associer une couleur symbolique à chacun des cinq *ḥudūd* (dignitaires supérieurs), peut être appliquée à certaines copies tardives, mais ne concerne pas les copies les plus anciennes présentant parfois un système monochromatique. Selon Sylvestre de Sacy, un sens mystérieux se cache derrière les couleurs (SILVESTRE DE SACY 1838, vol. 1, p. CCCCLXX). Dans une approche plus pragmatique, François Déroche précise que l'introduction des couleurs relève purement d'un souci de mise en page. Il rappelle l'héritage antique de la couleur rouge et son emploi pour mettre en valeur un élément du texte ou signaler le début d'un nouveau chapitre (DÉROCHE 2000, p. 125-126¹⁷). Chez les copistes druzes, il est intéressant de chercher les indices d'une évolution de l'usage, plutôt que d'assimiler une particularité à une période précise.

Afin de mieux appréhender la présence de la couleur dans les écrits druzes, une distinction entre textes canoniques et non canoniques est nécessaire. Elle est particulièrement significative pour les copies tardives mais, dans les anciens manuscrits, le recours à la couleur relève d'autres critères d'analyse. En outre, si l'évolution de la couleur dans les écrits non canoniques est nette au fil du temps, celle propre aux copies du Canon est moins évidente.

17 Voir aussi les hypothèses formulées par Rosenthal (1947, p. 18).

Écrits canoniques

Dans les manuscrits Arabe 1425, 1426, 1427 et 1433, le rouge est systématiquement utilisé dans le corps du texte, mais il se limite le plus souvent à un mot ou à une articulation et, plus rarement, à un petit groupe de mots. Le titre de l'Épître, en plus gros caractères, est dans la plupart des cas en rouge, mais le copiste peut aussi recourir au vert ou au jaune. Concernant le manuscrit Arabe 1435, le rouge y est parfois employé pour des phrases dépassant une ligne entière. Comme dans les autres manuscrits du même genre littéraire, l'utilisation de la couleur rouge concerne essentiellement des mots choisis pour des raisons qui n'apparaissent pas clairement : il peut s'agir de notions dogmatiques comme la *huğğa* (argument, fol. 26^a) ou la *'illa* (cause, fol. 36^a), du nom de Dieu (Allāh, fol. 25^b et 46^a), mais aussi de mots sans aucune importance doctrinale comme *ya'nī* (c'est-à-dire, fol. 46^a), *hādā* (ce ou ceci, fol. 69^a) ou *kunta* (tu étais, fol. 48^b). Il est difficile d'en donner une interprétation dans le cadre d'une quelconque tradition mystique, d'une part à cause de l'inexistence d'un système clairement défini associant une couleur à une notion donnée, et d'autre part à cause du recours à une palette assez réduite, d'ailleurs développée dans les copies plus tardives.

Le manuscrit Arabe 1415 présente les mêmes règles, excepté l'usage de la couleur or au niveau des titres. Bien que des ajouts significatifs aient été effectués – comme en attestent le double filet rubriqué, le frontispice (fol. 1^a) et les ornements (fols. 74^a et 54^b) –, cette copie prestigieuse du Canon, effectuée avec beaucoup de soin par un copiste de bon niveau, témoigne du rang social élevé de son commanditaire. En général, le texte canonique est plus soigneusement copié que les écrits exégétiques ou théologiques. Ces derniers sont souvent copiés par des copistes ayant une moindre maîtrise du calame ou par des non professionnels recopiant le texte à des fins personnelles.

Le style recherché dont attestent les copies du Canon distingue ce texte des autres écrits druzes et reflète le prestige qui est le sien. Ce qui ne veut pas dire que tous les écrits non canoniques sont copiés d'une façon peu soignée, mais il n'en reste pas moins qu'il existe, toutes périodes confondues, des différences stylistiques évidentes (**figure 1a** et **1b**¹⁸) entre ces deux genres de littérature.

L'évolution de l'utilisation de la couleur dans les manuscrits canoniques sur papier filigrané transparait dans une palette plus large, comme en atteste le manuscrit Arabe 1408, et dans la mise en évidence plus systématique d'un groupe de mots, comme en atteste le manuscrit Arabe 1421. Nous ne pouvons y voir un indice d'ancienneté, car la différence au niveau des groupes de mots écrits en couleur est difficilement perceptible et l'élargissement de la palette nécessiterait une étude spécifique portant sur un plus grand nombre de manuscrits.

18 L'ensemble des figures mentionnées est regroupé à la fin de l'article, à la suite de la bibliographie.

Écrits non canoniques

Le recours à la couleur dans les écrits non canoniques est plus significatif. Dans ce type d'écrits, les citations du Canon étant récurrentes, le rouge et parfois le vert servent systématiquement à les mettre en relief. Nous l'observons dans le manuscrit Arabe 1437, où la couleur rouge met en relief le passage de l'Épître que l'auteur explique. Dans le manuscrit Arabe 1440, l'utilisation du rouge est très parcimonieuse, voire quasi-absente à partir du feuillet 17. Pour combler ce manque, un surlignage fut effectué plus tardivement, tantôt en rouge, tantôt en vert, pour attirer l'attention sur des notions doctrinales ou des citations sacrées. Nous assistons ainsi à une évolution dans l'usage de la couleur : un lecteur instruit aurait pu souligner ce qui, pour lui, devait être rédigé en rouge ou en vert. La conception de ce dernier est conforme aux usages et aux priorités de son époque, visiblement différentes de celles adoptées précédemment.

Il est aussi important de noter que cette évolution traduit une intensification de la transmission religieuse à travers les textes exégétiques. Nous en déduisons qu'auparavant, l'élite religieuse, qui seule avait accès à ces textes, reconnaissait les citations du Canon et les notions doctrinales sans l'aide d'un marquage en couleur. Plus tard, cette littérature, devenue le fondement même de tout enseignement dogmatique et un moyen incontournable pour appréhender les Épîtres sacrées, fut utilisée pour l'instruction de débutants ayant un niveau de connaissance moindre. Ainsi, si l'utilisation de la couleur dans les écrits non canoniques ne peut guère conduire à une datation exacte, elle fournit un indice d'ancienneté, en distinguant les copies anciennes de celles, plus tardives, qui emploient la polychromie à des fins d'apprentissage.

La réclame et son évolution

Les copistes druzes semblent avoir eu recours à la réclame de deux façons différentes. Parmi les manuscrits non filigrané de la BnF, nous observons que, dans deux copies, la réclame est employée à la fin de chaque feuillet ¹⁹, tandis que dans cinq autres, elle figure seulement à la fin de chaque cahier ²⁰. Un troisième type, représenté par les manuscrits Arabe 1427 ²¹ et 1437 ²², est caractérisé par l'absence de réclames. La distinction entre

19 BnF, Arabe 1435, 1441.

20 BnF, Arabe 1415, 1425, 1426, 1433, 1440.

21 Ce manuscrit a longtemps été considéré comme présentant des réclames irrégulières. La première partie, copiée par une main différente du reste du manuscrit, ne présente aucune réclame (fol. 1-23), alors que la seconde semble en contenir. Une analyse plus détaillée de l'encre et de l'écriture montre qu'à partir du feuillet 37, les réclames par cahier ont été ajoutées ultérieurement. Les seules paraissant avoir une certaine authenticité sont celles des feuillets 31 à 36. Or rien ne justifie l'utilisation ou l'ajout de la réclame à la fin de seulement six feuillets. Leur nombre, peu significatif, permet de supposer que ce manuscrit ne possédait pas initialement de réclames.

22 L'état général détérioré de ce manuscrit et la restauration visible de la plupart des parties inférieures de ses feuillets laissent à penser, à première vue, qu'aucune conclusion ne peut être faite concernant l'existence ou l'absence de réclames. Pourtant, certaines parties non restaurées et en bon état n'en contiennent aucune. En effet, les feuillets du deuxième cahier, dont le début est attesté par une numérotation en toutes lettres (fol.

textes canoniques et non canoniques, que nous avons adoptée précédemment pour étudier l'utilisation de la couleur, s'avère peu significative dans le cadre de l'analyse des réclames.

Marie-Geneviève Guesdon a examiné l'usage qui est fait de la réclame dans les manuscrits arabes datés antérieurs à 1450 qui sont conservés à la BnF. Les résultats de cet examen sont présentés dans un tableau, par tranches d'un demi-siècle, de 1150 à 1449 (GUESDON 1997, p. 74), dont nous avons extrait les informations relatives aux trois types de manuscrits druzes définis plus haut, sans réclames, avec une réclame à tous les feuillets et avec une réclame par cahier.

Période	1150-1199	1200-1249	1250-1299	1300-1349	1350-1399	1400-1449
Absence de réclames	39	49	47	34	21	12
Réclame tous les feuillets	0	2	5	31	42	70
Réclame par cahier	0	1	3	8	8	0
<i>Total</i>	39	52	55	73	71	82

Tableau 1. Répartition des manuscrits proche-orientaux : sans réclame, avec réclame à tous les feuillets, avec réclame par cahier (d'après GUESDON 1997, p. 74).

Guesdon observe que, dans les manuscrits arabes datés, la présence de réclames est marginale jusqu'à la seconde moitié du VII^e/XIII^e siècle, époque à laquelle s'en développe l'usage, pour être attestée, dans le premier quart du VIII^e/XIV^e siècle, dans plus de la moitié des manuscrits examinés. Elle observe aussi qu'au IX^e/XV^e siècle, la réclame par feuillet supplante tous les autres usages qui, sans disparaître totalement, se font plus rares. En particulier, bien que les manuscrits arabes pourvus de réclames, tous types confondus, soient majoritaires à partir du premier quart du VIII^e/XIV^e siècle, ceux qui n'ont pas de réclame continuent toutefois d'être attestés.

Les manuscrits druzes contenant une réclame à chaque feuillet doivent-ils alors être datés du IX^e/XV^e siècle, ou bien est-il possible qu'ils aient été copiés plus tôt ? Et à quelle période peut-on situer les deux autres types de manuscrits druzes définis plus haut, sans réclame ou avec une réclame par cahier ?

L'absence de réclames, attestée dans notre corpus par les manuscrits Arabe 1427 et 1437, a donc été le système prédominant chez les copistes du VII^e/XIII^e siècle et a continué à être appliqué au VIII^e/XIV^e siècle, notamment dans sa première moitié. Il est donc possible que ces manuscrits aient été copiés à cette époque. Cependant, nous ne pouvons confirmer cette hypothèse à partir de la seule observation de la réclame, car des copies de

13^a) et dont la fin est indiquée par une numérotation en toutes lettres au début du cahier suivant (fol. 23^a), ne possèdent pas de réclames, alors qu'ils ne sont ni détériorés ni restaurés. Nous pouvons donc en conclure que ce manuscrit ne contient de réclame ni par feuillet ni par cahier. Il s'agit d'un cas unique dans notre corpus.

manuscripts dépourvus de réclames ont persisté plus tardivement au Proche-Orient. Il s'agit d'une tendance générale à utiliser avec précaution et à affiner à l'aide d'autres critères codicologiques et paléographiques.

Cette approche sera également appliquée aux manuscrits où la réclame est présente sur chaque feuillet : le tableau III de Marie-Geneviève Guesdon (1997, p. 75 ; ci-dessous, **tableau 2**) montre clairement que ce procédé est majoritaire dans les manuscrits proche-orientaux à partir de la première moitié du VIII^e/XIV^e siècle, même s'il faut attendre le IX^e/XV^e siècle pour qu'il devienne vraiment prédominant. Les manuscrits druzes adoptant le système de réclame par feuillet auraient pu alors être copiés durant ces deux dernières périodes, avec une probabilité plus forte pour le IX^e/XV^e siècle.

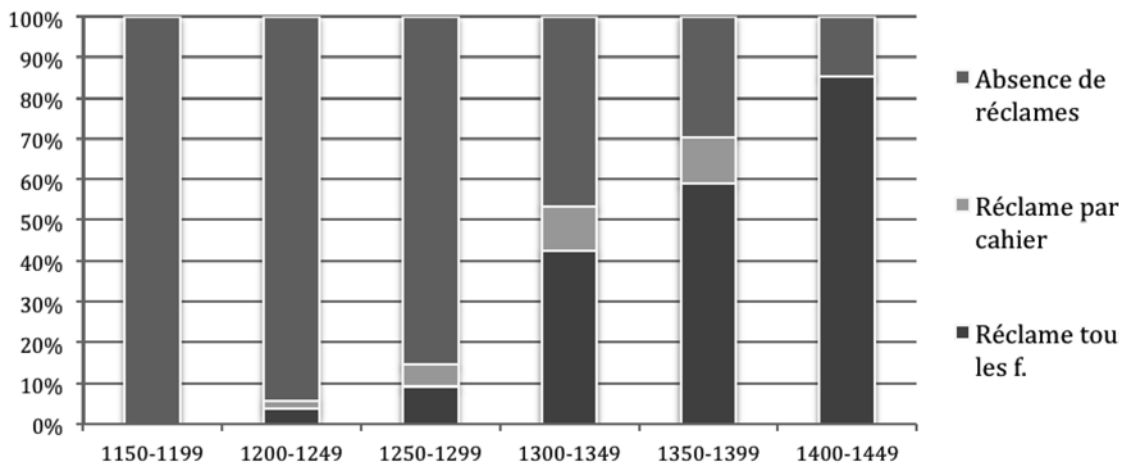


Tableau 2. Proportion des manuscrits sans réclame, avec réclame par cahier et avec réclame à tous les feuillets (tiré de GUESDON 1997, p. 75).

Le tableau 1 montre par ailleurs que le recours à la réclame par cahier, dans les manuscrits arabes du Proche-Orient, est apparu au VII^e/XIII^e siècle, mais a réellement été appliqué durant le VIII^e/XIV^e siècle avant de disparaître au début du IX^e/XV^e siècle. Selon cette analyse, les manuscrits de notre corpus correspondant à cette typologie ont probablement été copiés au VIII^e/XIV^e siècle. Une telle hypothèse doit, elle aussi, être confrontée à d'autres critères matériels, car l'utilisation de la réclame à la fin de chaque cahier, bien qu'elle ne soit plus attestée dans les manuscrits datés du IX^e/XV^e siècle de notre corpus réduit, n'a peut-être pas complètement disparu.

La numérotation en toutes lettres des cahiers

La foliotation des manuscrits de notre corpus, effectuée avec une encre différente de celle utilisée pour copier le texte, est vraisemblablement tardive et ne peut donc être prise en considération. Cependant, deux manuscrits ont une numérotation des cahiers en

toutes lettres (*awwal* pour premier, *tānī* pour deuxième, etc.), susceptible de fournir un élément de datation. Ces deux cas nécessitent une observation minutieuse, afin de savoir si le copiste a lui-même numéroté les cahiers ou s'il s'agit d'un ajout ultérieur. Dans le cas du manuscrit Arabe 1440, la numérotation en toutes lettres est systématique au recto du premier feuillet de chaque cahier (fol. 11^a, 21^a, 31^a, 41^a, etc.). À la différence de la foliotation, cette numérotation semble contemporaine de la copie du manuscrit, l'écriture et l'encre employée ayant une ressemblance évidente avec celles du texte copié (**figure 2**).

Quant à la numérotation en toutes lettres employée dans le manuscrit Arabe 1437, elle est plus difficile à discerner, car le bord de nombreux feuillets est rogné : tandis que le numéro de certains cahiers est visible (**figure 3**), il doit être deviné dans les feuillets où quelques traces indiquent ce système de numérotation (**figure 4a**). On remarque également que le feuillet 13^a correspond au début du troisième cahier (*tālīt* pour troisième, **figure 3a**) et non pas au deuxième, comme la foliotation l'aurait laissé supposer, ce qui permet de penser que le début du texte est manquant. La numérotation du deuxième cahier ne peut pas nous renseigner, car le feuillet 3^a, supposé être le début de ce cahier jusqu'à ce niveau où le texte est complet, n'en comporte aucune.

Le numéro illisible au feuillet 33^a (**figure 4a**) doit logiquement correspondre au cinquième cahier, puisque le quatrième est attesté au feuillet 23^a (**figure 3b**) et, qu'à ce niveau, le texte ne présente pas non plus de manque. Le sixième cahier ne garde aucune trace de numérotation et celle du septième, observée au feuillet 53^a (**figure 4b**), nous semble douteuse. À cet endroit, l'encre ne permet pas d'établir une comparaison avec le reste du texte, tant cette partie du manuscrit est abîmée. En revanche, l'écriture du *sīn* au début du mot *sābi'* (septième), ainsi que la direction de l'écriture, descendant en ligne oblique, ne paraissent correspondre ni à l'écriture du copiste ni à sa façon d'écrire, sur une ligne horizontale, le numéro des cahiers précédents.

Deux hypothèses sont donc envisageables concernant la numérotation des cahiers de ce manuscrit. Il s'agit soit d'une numérotation irrégulière, soit de la perte de certains numéros de cahiers à cause de la détérioration des feuillets correspondants. Dans les deux cas, ce manuscrit suit le procédé d'une numérotation des cahiers en toutes lettres, mais se différencie du précédent au niveau de l'utilisation de la réclame, car, comme nous l'avons dit précédemment, il n'en possède aucune. Ces deux manuscrits druzes, Arabe 1440 et Arabe 1437, sont donc chacun les représentants uniques d'un type particulier : le premier comporte une réclame par cahier et une numérotation en toutes lettres ; le second, dont les cahiers sont numérotés en toutes lettres, ne possède aucune réclame.

La numérotation des cahiers a fait l'objet de plusieurs études, mais, le plus souvent, dans le cadre d'un groupe homogène d'écrits (GRAND'HENRY 1998, ZANETTI 1998). La seule permettant une approche comparative est menée par Marie-Geneviève Guesdon (2002) sur les manuscrits arabes datés et conservés à la BnF. Elle permet de considérer la numérotation comme un indice de datation et d'établir un ordre chronologique entre les manuscrits, à défaut de pouvoir proposer une datation absolue. Selon Marie-Geneviève Guesdon, la

numérotation en toutes lettres semble avoir été utilisée à partir du milieu du V^e/XI^e siècle, avant de devenir le système le plus courant dans les siècles suivants.

Cependant, comme elle le précise bien, l'absence de numérotation visible ne signifie pas toujours son inexistence, la détérioration des feuillets pouvant avoir entraîné sa disparition totale ou partielle. En revanche, l'absence totale de traces d'une telle numérotation, notamment lorsqu'il s'agit de manuscrits en bon état de conservation ou dont les feuillets n'ont pas été rognés à l'occasion de reliures successives, permet de déduire qu'elle n'a pas été employée par le copiste.




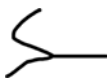


Les deux manuscrits de notre corpus ayant une numérotation en toutes lettres ont donc pu être copiés durant le VIII^e/XIV^e siècle, voire même dès le VII^e/XIII^e. Cette analyse, suggérant une période de production à partir d'une tendance générale observée dans un grand nombre de manuscrits arabes, offre la possibilité d'envisager une datation antérieure à celle proposée dans les catalogues concernant ces écrits druzes. Elle doit néanmoins être affinée avec les données relatives à la réclame que nous avons étudiées auparavant : le manuscrit Arabe 1437, n'ayant aucune réclame mais une numérotation en toutes lettres des cahiers, aurait donc pu être copié au VII^e/XIII^e siècle²³. Quant au manuscrit Arabe 1440, ayant une réclame par cahier ainsi qu'une numérotation en toutes lettres, il serait plus tardif que le précédent, laissant penser qu'il s'agit d'une production du VIII^e/XIV^e siècle : la numérotation attestée dans un plus grand nombre de manuscrits arabes du VII^e/XIII^e siècle aurait continué à être utilisée par les copistes au VIII^e/XIV^e siècle au moment où la réclame par cahier semble s'imposer. Ces hypothèses, qui remettent en cause la datation généralement admise, doivent toutefois être relativisées, car elles négligent les aléas liés au corpus et les marges d'erreur que la tendance générale pourrait présenter. L'étude de la graphie du *kāf* final va nous permettre de leur donner plus de consistance.

L'écriture du *kāf* final : premières observations

Dans les manuscrits druzes, nous constatons que certaines lettres se sont modernisées au fil du temps, conformément à l'évolution générale de l'écriture arabe. C'est notamment le cas du *kāf* final, qui semble avoir subi plusieurs transformations témoignant d'un ordre chronologique, parfois brouillé, entre les copies.

Nous observons, dans notre corpus, plusieurs façons de l'écrire, dont les trois plus représentatives sont les formes A1, A2 et M (**figure 5 à 7**), cette dernière correspondant à la forme moderne du *kāf* final. Quant aux formes A1 et A2, elles se distinguent essentiellement par la présence (A1) ou l'absence (A2) de la *hamza*. La forme D est semblable à A2, proche de la façon actuelle d'écrire le *lām* final, mais sans le trait oblique descendant à l'extrémité supérieure. La forme B ne possède pas ce trait non plus, mais a une *hamza* à la place. La forme C, enfin, consiste à utiliser, à la fin du mot, le *kāf* tel qu'il s'écrit au milieu.

²³ Les conclusions que nous avons exposées montrent que l'absence de la réclame est fortement attestée dans les manuscrits arabes du VII^e/XIII^e siècle et que la numérotation en toutes lettres l'est également durant cette même période.

Forme du <i>kāf</i> final	Figure	Description
A1		Forme actuelle du <i>kāf</i> final avec un trait oblique descendant à l'extrémité supérieure.
A2		Forme actuelle du <i>lām</i> final avec un trait oblique descendant à l'extrémité supérieure
B		La <i>hamza</i> du <i>kāf</i> au dessus de l'extrémité supérieure
C		Utilisation à la fin du mot de la forme actuelle du <i>kāf</i> au milieu du mot
D		Correspond à la forme actuelle du <i>lām</i> final
M		Forme actuelle du <i>kāf</i> final

Les deux premières formes (A1 et A2) sont souvent alternativement employées dans un même manuscrit ²⁴ et semblent donc avoir coexisté à certaines périodes. La troisième (M), plus moderne, est semblable à la forme actuelle du *kāf* final. Cela pourrait-il constituer un indice d'ancienneté des copies des textes druzes ? Si certains manuscrits de notre corpus où la forme M est employée pourraient être considérés comme plus tardifs à cause du recours à la réclame à chacun des feuillets ²⁵, ce n'est pas le cas de ceux qui ont une réclame par cahier ²⁶. La comparaison avec manuscrits arabes datés va nous permettre de dégager des tendances plus précises.

Le Fichier des Manuscrits du Moyen-Orient Datés (FiMMOD) fournit une base de données d'un grand intérêt dans le cas d'une étude comparative portant sur des éléments matériels tels que l'évolution de la forme des lettres. Il pose néanmoins un problème de localisation, puisque rares sont les manuscrits dont le lieu de production est identifié. Nous avons ignoré les manuscrits maghrébins, dont l'écriture se différencie trop du style oriental employé par les copistes druzes, mais nous avons pris en considération tous les autres manuscrits du fichier écrits en langue arabe et datés des VII^e/XIII^e, VIII^e/XIV^e, IX^e/

24 BnF, Arabe 1425, 1426, 1433, 1437.

25 BnF, Arabe 1435, 1441.

26 BnF, Arabe 1415.

xv^e siècles ²⁷. L'évolution de la forme du *kāf* final est présentée dans le tableau 3 pour tous les manuscrits observés du FiMMOD, tandis que le tableau 4 ne prend en considération que les copies produites en Égypte, à Jérusalem et en Syrie présentant un style d'écriture similaire à celui des manuscrits de notre corpus, puisque ces derniers ont été copiés dans les montagnes syriennes, où s'étaient regroupés les druzes dès la fin du V^e/XI^e siècle.

Forme du <i>kāf</i>	1200-1249	1250-1299	1300-1349	1350-1399	1400-1449	1450-1499
A1	9	5	0	4	3	3
A2	21	19	8	7	7	12
M	0	3	6	1	3	15
Autres (B, C, D)	3	4	3	0	1	0
<i>Total</i>	28	26	16	11	11	27

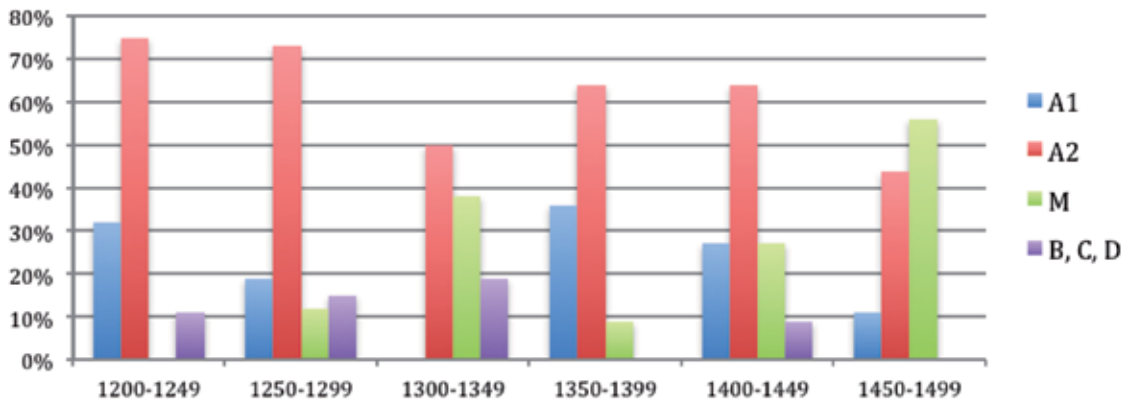


Tableau 3. Évolution du *kāf* final dans les manuscrits du FiMMOD

Forme du <i>kāf</i>	1200-1249	1250-1299	1300-1349	1350-1399	1400-1449	1450-1499
A1	2	1	1	1	1	0
A2	7	2	0	2	2	0
M	0	1	3	0	1	4
Autres (B, C, D)	2	2	0	0	0	0
<i>Total</i>	8	5	4	3	4	4

27 La base comprend cent dix-neuf manuscrits répondant à ces critères.

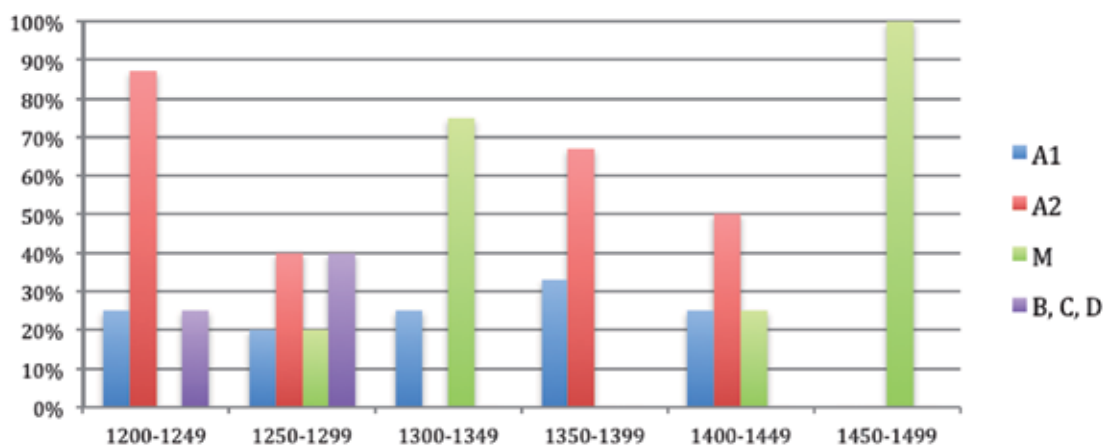


Tableau 4. Évolution du *kâf* final dans les manuscrits du FiMMOD localisés en Égypte, à Jérusalem et en Syrie.

Le tableau 3 montre que l'usage des formes A1 et A2 du *kâf* final est la règle appliquée au VII^e/XIII^e siècle. Ces formes restent largement majoritaires jusqu'à la première moitié du IX^e/XV^e siècle. Quant à la forme M, elle commence à être utilisée au VIII^e/XIV^e siècle avant de devenir, durant la seconde moitié du IX^e/XV^e siècle, le système le plus courant. Les données relatives aux formes A1 et M, pour la première moitié du VIII^e/XIV^e siècle, ne sont pas significatives et relèvent très certainement d'erreurs liées au corpus du FiMMOD. Par ailleurs, le total dans le tableau, ne correspondant pas à la somme des chiffres présentés dans chacune des colonnes, est dû à l'utilisation simultanée de plusieurs formes dans un même manuscrit.

Le tableau 4 confirme la tendance générale observée dans le tableau précédent : la forme A2 est de règle pour écrire le *kâf* final au VII^e/XIII^e siècle, et la forme M est celle qui est employée durant la seconde moitié du IX^e/XV^e siècle. Comme pour le tableau 3, les données relatives à ces deux formes, pour la première moitié du VIII^e/XIV^e siècle, ne sont pas significatives. Cependant, cette analyse présente un inconvénient majeur lié au nombre réduit des manuscrits arabes localisés que nous avons observés, car chacun, à travers ses particularités, affecte largement la tendance générale.

Les changements constatés dans l'écriture du *kâf* final mettent en exergue deux grandes catégories, celles constatées aux VII^e/XIII^e et VIII^e/XIV^e siècles, mais ne permettent pas de tracer de manière plus fine le processus de son évolution. L'hypothèse d'un recours plus tardif à la forme M constitue, néanmoins, un indice d'ancienneté. En effet, dans le manuscrit druze Arabe 1440, le texte rédigé sur les deux premiers feuillets étant un rajout, le *kâf* final employé prend la forme M, alors que celle employée dans les feuillets suivants correspond à la forme A2. D'autres écrits druzes²⁸, postérieurs à ceux de notre corpus, attestent également de l'utilisation tardive et systématique de la forme M. Quant à la

28 BnF, Arabe 1408, 1421, 1424.

forme B, employée dans le manuscrit Arabe 1427, elle n'est attestée que dans quelques manuscrits du FiMMOD datés de la seconde moitié du VII^e/XIII^e siècle. Cette observation n'est pas suffisante pour dater le manuscrit de cette période, mais constitue un indice à prendre en considération dans l'élaboration d'une typologie fondée sur l'analyse de l'ensemble des éléments matériels.

Par ailleurs, le recours aux données du FiMMOD présente une lacune : le fichier ne permet de visualiser le colophon et le recto ou le verso que d'un seul feuillet. La consultation, dans sa globalité, de chaque manuscrit antérieur au milieu du IX^e/XV^e siècle aurait, peut-être, révélé un nombre plus important de copies dans lesquelles la forme M était employée, même de façon réduite, en plus des formes A1 et A2. Cela aurait permis de mieux cerner le processus de modernisation du *kāf* final en observant un recours additionnel à la forme M, comme en attestent les numéros 232 et 264 du FiMMOD.

Analyse typologique

Les manuscrits druzes constituant notre corpus peuvent finalement être répartis en six types ayant chacun des particularités codicologiques et paléographiques distinctes. Si cette typologie ne peut pas être datée de façon précise, elle permet, néanmoins, d'établir un ordre chronologique et d'avancer des hypothèses de datation. Celle-ci prend en compte la tendance générale la plus forte de chaque élément matériel observé, mais lorsque les tendances ne sont pas de la même période, plusieurs dates de production sont suggérées.

Le type 1 se caractérise par l'absence de réclames, une numérotation en toutes lettres des cahiers et l'utilisation des formes A1 et A2 pour écrire le *kāf* final. Le manuscrit Arabe 1437 correspond à ce type qui, selon les tendances générales de chaque caractéristique, semblerait avoir été copié au VII^e/XIII^e siècle ou durant la première moitié du VIII^e/XIV^e siècle.

Le type 2 se rapproche du précédent à travers l'absence de la réclame, mais ne possède aucune trace de numérotation en toutes lettres. En outre, le copiste emploie les formes A2, B et C pour écrire le *kāf* final. Il est représenté par le manuscrit Arabe 1427, qui aurait été copié durant la seconde moitié du VII^e/XIII^e siècle ou la première moitié du VIII^e/XIV^e siècle.

À ces deux types sont assimilés les manuscrits les plus anciens de notre corpus.

Le type 3 se distingue par la présence d'une réclame et d'une numérotation en toutes lettres à chaque cahier, ainsi que par l'utilisation de la forme A2 pour écrire le *kāf* final. Le manuscrit Arabe 1440 correspondant pourrait ainsi être daté du VIII^e/XIV^e siècle.

Le type 4 présente les mêmes caractéristiques en terme de réclame, mais ne possède aucune numérotation des cahiers et les formes employées pour le *kāf* final sont A1 et A2. Trois manuscrits sont concernés : Arabe 1425, 1426 et 1433. Leurs caractéristiques sont conformes aux tendances générales propres au VIII^e/XIV^e siècle.

Type	1250-1299	1300-1349	1350-1399	1400-1449	1450-1499
Type 1 BnF, ms. Ara. 1437	. Pas de réclame . N° en toutes lettres . Formes A1 et A2 du <i>kāf</i> final	. Pas de réclame . N° en toutes lettres . Formes A1 et A2 du <i>kāf</i> final			
Type 2 BnF, ms. Ara. 1427	. Pas de réclame . Pas de N° en toutes lettres . Formes A2, B et C du <i>kāf</i> final	. Pas de réclame . Pas de N° en toutes lettres . Formes A2, B et C du <i>kāf</i> final			
Type 3 BnF, ms. Ara. 1440		. Réclame par cahier . N° en toutes lettres . Forme A2 du <i>kāf</i> final	. Réclame par cahier . N° en toutes lettres . Forme A2 du <i>kāf</i> final		
Type 4 BnF, mss. Ara. 1425, 1426, 1433		. Réclame par cahier . Pas de N° en toutes lettres . Formes A1 et A2 du <i>kāf</i> final	. Réclame par cahier . Pas de N° en toutes lettres . Formes A1 et A2 du <i>kāf</i> final		
Type 5 BnF, ms. Ara. 1415				. Réclame par cahier . Pas de N° en toutes lettres . Forme M du <i>kāf</i> final	
Type 6 BnF, ms. Ara. 1441					. Réclame par feuillet . Pas de N° en toutes lettres . Forme M du <i>kāf</i> final

Tableau 5. Typologie des manuscrits druzes

Le type 5 paraît être à mi-chemin entre les types 4 et 6. Il se caractérise par la présence d'une réclame par cahier, l'absence de toute numérotation et l'utilisation de la forme M pour le *kāf* final. C'est le cas du manuscrit Arabe 1415, qui aurait été réalisé au VIII^e/XIV^e siècle, selon la tendance générale de la réclame par cahier, ou durant la seconde moitié du IX^e/XV^e siècle, selon la tendance de la forme du *kāf*. Il pourrait avoir été copié dans une période intermédiaire, soit la première moitié du IX^e/XV^e siècle.

Le type 6, enfin, se distingue par le recours à la réclame à chaque feuillet, l'absence d'une numérotation des cahiers et, à l'instar du type précédent, l'usage de la forme M pour écrire le *kāf* final. Il est représenté par les manuscrits Arabe 1435 et 1441 qui semblent avoir

été copiés durant la seconde moitié du IX^e/XV^e siècle, voire dans la première moitié du X^e/XVI^e siècle. Ils seraient les manuscrits les plus tardifs de notre corpus.

Conclusion

Pour répondre à notre problématique de départ – existe-t-il des manuscrits druzes antérieurs au IX^e/XV^e siècle ? –, nous avons pu démontrer que certaines copies ont très probablement été réalisées avant le IX^e/XV^e siècle. En effet, parmi les neuf manuscrits de notre corpus, six auraient été produits avant cette date. Pour ce qui est des textes canoniques, un manuscrit de notre corpus (Arabe 1427) présente des caractéristiques propres à la seconde moitié du VII^e/XIII^e siècle ou à la première moitié du VIII^e/XIV^e siècle, et trois autres (Arabe 1425, 1426, 1433) pourraient dater du VIII^e/XIV^e siècle. Cela viendrait soutenir l'hypothèse évoquée par Daniel De Smet (2007, p. 86), selon laquelle le Canon druze aurait été constitué au VII^e/XIII^e ou au VIII^e/XIV^e siècle. Quant à la littérature non canonique, la réalisation de deux manuscrits de notre corpus (Arabe 1437, 1440) remonterait également au VII^e/XIII^e ou au VIII^e/XIV^e siècle. Cette dernière donnée est plus difficile à mettre en perspective, car elle s'applique à des œuvres encore inédites. Elle est toutefois de nature à amener l'historien à s'interroger sur l'exactitude de la thèse avancée par la Tradition druze qui situe la rédaction de ces œuvres à la fin du IX^e/XV^e siècle.

Cette analyse typologique mérite toutefois d'être nuancée. La datation qui s'en dégage pourrait contenir une marge d'erreur importante à cause de la taille limitée du corpus, mais surtout à cause de l'absence de manuscrits druzes datés, ce qui ne permet pas d'avoir une idée précise des règles d'écriture employées par les copistes à des périodes différentes. Ainsi, un type de manuscrit, malgré des caractéristiques matérielles propres qui nous permettent de le distinguer des autres, aurait pu coexister avec un autre type ou bien être exécuté à une période ne correspondant pas aux tendances générales observées dans les manuscrits arabes datés.

L'étude réalisée nous permet en revanche de dégager un ordre chronologique d'ancienneté, d'une grande importance lorsqu'il est complété par une analyse textuelle de chacune des œuvres – dans le cas des écrits non canoniques – et qu'il est rapproché des données fournies par la tradition orale. Elle nous offre également la possibilité de dresser une première grille de datation reposant sur des critères matériels propres aux manuscrits druzes qui seront affinés plus tard grâce à des études complémentaires ; nonobstant la rareté des copies sur papier oriental, il faut élargir le corpus aux manuscrits conservés ailleurs qu'à la BnF.

Bibliographie

- ABU-IZZEDDIN Nejla, 1984, *The Druzes. A New Study of Their History, Faith and Society*, Leiden, Brill.
- ABŪ MUṢLIḤ Ḥāfīz, 2005, *Durrat al-tāğ wa-sullam al-mi'rāğ fī đikr tāriğ l-amīr al-Sayyis Ġamāl l-Dīn 'Abd Allāh al-Tannūhī*, Beyrouth, al-Markaza l-'arabī.
- ABŪ ZAKĪ F., 1997, *Al-Amīr al-Sayyid Ġamāl al-Dīn 'Abd Allāh al-Tannūhī. Sīratuhu wa-adabahu*, Liban.
- AHLWARDT Wilhelm, 1891, *Die Handschriften-Verzeichnisse der königlichen Bibliothek zu Berlin. Neunter Band. Verzeichniss der Arabischen Handschriften*, vol. 3, Berlin, A. Asher & Co.
- ARĪDĪ Abū Šāliḥ Farḥāt Sa'īd al-, 2000, *Kitāb manāqib al-a'yān*, Aley-Liban, Madrasat al-Išrāq.
- AUMER Joseph, 1866, *Die arabischen Handschriften der K. Hof-und Staatsbibliothek in München*, Munich, München Palm.
- BLOCHET Edgard, 1925, *Catalogue des manuscrits arabes des nouvelles acquisitions (1884-1924)*, Paris, Bibliothèque nationale.
- DÉROCHE François, 2000, *Manuel de codicologie des manuscrits en écriture arabe*, Paris, Bibliothèque nationale de France.
- SILVESTRE DE SACY Antoine-Isaac, 1838, *Exposé de la religion des Druzes*, Paris, Imprimerie royale.
- DE SLANE William Mac Guckin, 1883-1895, *Catalogue des manuscrits arabes*, Paris, Bibliothèque nationale.
- DE SMET Daniel, 1995, « Les interdictions alimentaires du calife fatimide al-Ḥākim : marques de folies ou annonce d'un règne messianique ? », in U. VERMEULE, & D. de SMET (éd.), *Egypt and Syria in the Fatimid, Ayyubid and Mamluk Eras*, Louvain, Peeters (Coll. Orientalia Lovaniensia Analecta 73), p. 53-69.
- DE SMET Daniel, 2007, *Les Épîtres sacrées des Druzes. Rasā'il al-Ḥikma. Volumes 1 et 2. Introduction, édition critique et traduction annotée des traités attribués à Ḥamza b. 'Alī et Ismā'il al-Tamīmī*, Louvain, Peeters (Coll. Orientalia Lovaniensia Analecta, 168).
- FIRRO Kais, 1992, *A History of the Druzes*, Leiden, Brill.
- FIMMOD (Fichier des Manuscrits du Moyen-Orient Datés), Paris, Presses de l'École Normale Supérieure, 1992.
- FLÜGEL Gustav, 1867, *Die arabischen, persischen und türkischen Handschriften der kaiserlichen-königlichen Hofbibliothek zu Wien*, Vienne, K. K. Hof-und Staatsdruckerei.
- GRAND'HENRY Jacques, 1998, « Les signatures dans les manuscrits arabes chrétiens du Sinaï : un premier sondage », in Ph. HOFFMANN (éd.), *Recherches de codicologie comparée : ma composition du codex au Moyen-Âge en Orient et en Occident*, Paris, Presse de l'École Normale Supérieure, p. 199-204.
- GUESDON Maris-Geneviève, 1997, « Les réclames dans les manuscrits arabes datés antérieurs à 1450 », in F. DÉROCHE et F. RICHARD (éd.), *Scribes et manuscrits du Moyen-Orient*, Paris, Bibliothèque nationale de France, p. 66-75.
- GUESDON Maris-Geneviève, 2002, « La numérotation des cahiers et la foliotation dans les manuscrits arabes datés jusqu'à 1450 », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* 99-100, p. 101-115.
- HALABI-HALAWI Wissam, 2007, « Les Druzes dans les chroniques arabes médiévales : une narration éclatée », *Studia Islamica* 104/105, p. 103-132.

- HALABI-HALAWI Wissam, 2011, « Le *Kitāb durrat al-tāğ wa-sullam al-mi'rağ* d'Ibn Naşr : un éloge de Ğamāl al-Dīn Abdallah al-Tannūhī (m. 820-884/1417-1479) », *Arabica* 58/1, p. 128-164.
- HUMBERT Geneviève, « Papiers non filigranés utilisés au Proche-Orient jusqu'en 1450. Essai de Typologie », *Journal Asiatique* 286/1, p. 1-54.
- KAIDBEY Naila, 2006, « Al-Sayyid Jamal al-Din al-Tannukhi as a Druze reformer », in K. SALIBI (éd.), *The Druze. Realities & perceptions*, Londres, Druze Heritage Foundation, p. 43-60.
- MAKAREM Sami Nasib, 1974, *The Druze Faith*, Beyrouth, Delmar.
- MAKAREM Sami Nasib, 2000, *Lebanon under the Tanūkhid Emirs*, Beyrouth, Dār Şādir.
- NUWAYHID 'Ağāğ, 1963, *Sīrat al-amīr Ğamāl al-Dīn 'Abd Allāh al-Tannūhī (820-884/1417-1479)*, Beyrouth, Dār al-Şaḥāfa.
- RIEU Charles, 1894, *Supplement to the Catalogue of the Arabic Manuscripts in the British Museum*, Londres, Longmans & Co.
- ROSEN Victor de, 1881, *Manuscrits arabes du Musée Asiatique*, Saint-Pétersbourg, MM. Eggers & C^o-J. Glasounof
- ROSENTHAL Franz, 1947, *The technique and approach of muslim scholarship*, Rome, Pontificium Institutum Biblicum (coll. Analecta Orientalia, 24).
- VAJDA Georges & SAUVAN, Yvette, 1985, *Catalogue des manuscrits arabes. Deuxième partie : Manuscrits musulmans*, vol. 3, Paris, Bibliothèque nationale.
- YAZBIK Yūsuf Ibrāhīm, 2004, *Waliyy min lubnān*, Liban.
- ZANETTI Ugo, 1998, « Les manuscrits de Saint Macaire : observations codicologiques », dans Ph. HOFFMANN (éd.), *Recherches de codicologie comparée : ma composition du codex au Moyen-Âge en Orient et en Occident*, Paris, Presse de l'École Normale Supérieure, p. 171-182.

Images de l'article «Les manuscrits druzes sur papier non filigrané : datation et typologie»



Figure 1a : Ms. consulté chez un marchand à Tripoli (Liban). Copie du Canon druze (milieu XX^e siècle).



Figure 1b : Ms. consulté chez un marchand à Tripoli (Liban). Copie d'un écrit théologique druze (milieu XX^e siècle).

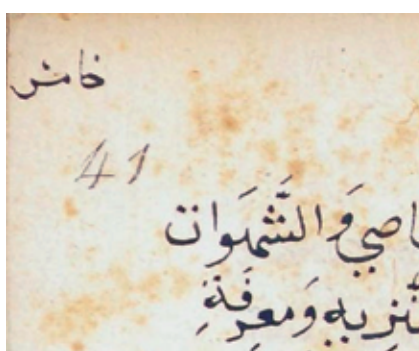
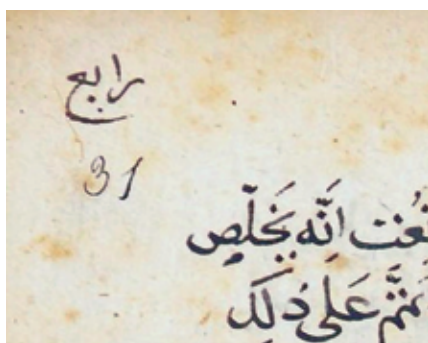


Figure 2 : Traités de théologie. Date et auteur inconnus.
Ms. Paris, BnF, Arabe 1440, fol. 31^a et 41^a.

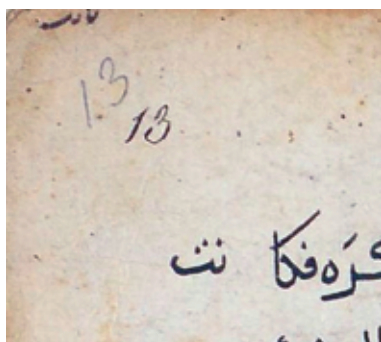


Figure 3a : Écrits sacrés des Druzes. Date et auteur inconnus.
Ms. Paris, BnF, Arabe 1437, fol. 13^a.

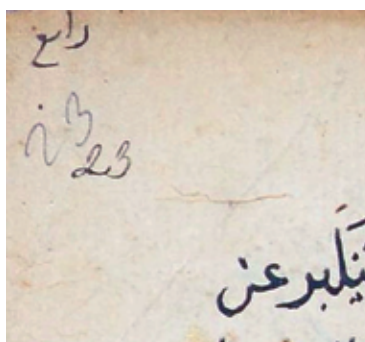


Figure 3b : Écrits sacrés des Druzes. Date et auteur inconnus.
Ms. Paris, BnF, Arabe 1437, fol. 23^a.

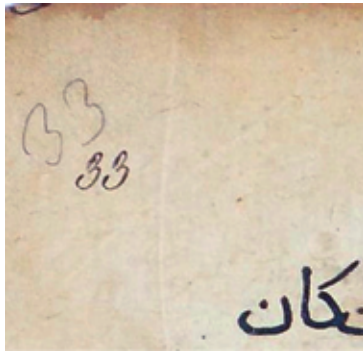


Figure 4a : Traité de théologie. Date et auteur inconnus.
Ms. Paris, BnF, Arabe 1437, fol. 33^a.



Figure 4b : Traité de théologie. Date et auteur inconnus.
Ms. Paris, BnF, Arabe 1437, fol. 53^a.

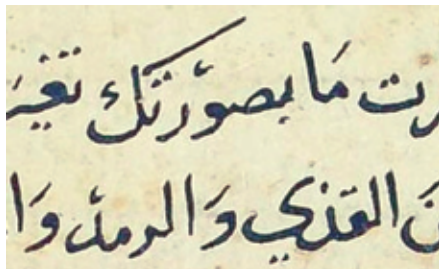


Figure 5 : Forme A1 du kāf.
Ms. Paris, BnF, Arabe 1437, fol. 27^a.

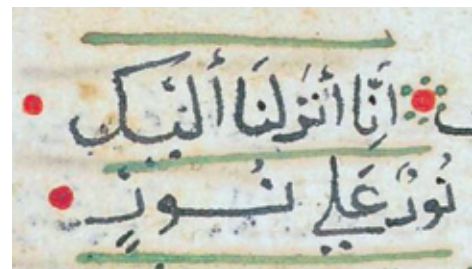


Figure 6 : Forme A2 du kāf.
Ms. Paris, BnF, Arabe 1440, fol. 4^b.

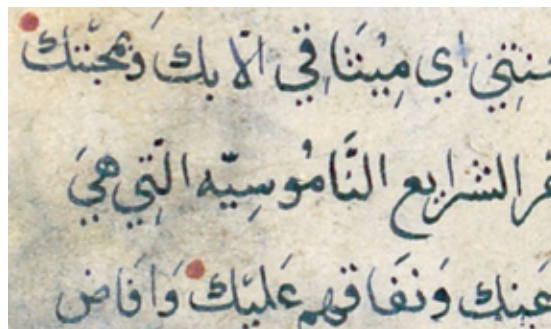


Figure 7 : Forme M du kāf.
Ms. Paris, BnF, Arabe 1441, fol. 7^a.

